



Nuisance sonore d'une fausse association

Par **djtambourin**, le **20/04/2008 à 15:11**

Bonjour a tous et a toutes,j'aimerais un renseignement suite a un nouveau locataire depuis 15 jours (en face de chez moi sur le palier dans un immeuble du centre ville) et voila qui se dit association; meme pas enregistré en sous prefecture et delogé d'un quartier , pour de la musique a coup de bass jusqu'a 2h00 voir 3h00 du matin qui derange tous le monde avec en prime drogues et alcool pour garnirs, cela ne me derangerai pas si c'etait de temps en temps, mais c'est tous les jours comme ca et les nuits sont courtes surtout quand on a un petit de 10 ans ..Que puis je faire pour les calmer? je vous remercies pour la reponse et aux conseil

Par **Mike46**, le **20/04/2008 à 15:19**

Bonjour,
Tout d'abord une discussion préalable avec le locataire s'impose , si celui-ci continu ses nuisances faite un courrier au propriétaire et si vous êtes vous même propriétaire de votre appartement faite part de ces nuisances au syndic.
Si vous êtes locataire informé votre bailleur de ces nuisance afin qu'il en informe le syndic qui pourra ensuite mettre en demeure le propriétaire du lot responsable des nuisances de faire cesser cette situation.
Cordialement

Par **djtambourin**, le **20/04/2008 à 15:20**

merci de m'avoir repondu rapidement ,oui je suis locataire et le proprietaire et au courant ,et si il ne fait rien ? comment ca se passe? encore merci